

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **7 novembre 2016, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

199, boulevard Perron Est

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement aux articles suivants :

Article 3.1.5.2

Accepter un empiètement du portique dans la cour avant réduisant ainsi la distance à 2,58 mètres au lieu des 3,00 mètres prescrits.

Article 12.1

Accepter une marge de recul minimale avant du bâtiment principal de 4,74 mètres au lieu des 6,00 mètres prescrits.

Donné à New Richmond,
Ce 20^e jour de septembre 2016

Céline LeBlanc
Greffière